



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 19 mai 2025 – n° 80/H30

BUREAU

Réunion du 12 mars 2025

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU

12 mars 2025

Président : Bertrand du MARAIS, Président du Cnis

RAPPEL DE L'ordre du Jour

INTRODUCTION.....	4
I. PRESENTATION DU SIES (SSM ENSEIGNEMENT SUP ET RECHERCHE)	4
II. ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE	8
III. SUITE DU RAPPORT DE L'IG SUR LE CNIS (CONCERTATION ET NOUVEAUX MODES DE COLLECTE) ET PROJET DE CADRE DE REFERENCE POUR LES APPARIEMENTS 11	
IV. LA CULTURE STATISTIQUE DES FRANÇAIS	14
CONCLUSION	19

Liste des participants

Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BARDAJI	José	France Assureurs
BARRION	Rachèle	Force ouvrière (FO)
BENHAMOU	Anthony	Mouvement des entreprises de France (Medef)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
CHARNU	Jean-Michel	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France)
CLERC	Laurent	Banque de France
DU MARAIS	Bertrand	Président du Conseil national de l'information statistique (Cnis)
ERB	Louis-Alexandre	Confédération générale du travail (CGT)
EYRAUD	Corine	Confédération générale du travail (CGT)
GENOUX	Béatrice	Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Présidents de commission

BRAS	Pierre-Louis	Commission Services publics et services aux publics
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Commission Emploi, Qualifications et Revenus du travail
TIMBEAU	Xavier	Commission Environnement et Développement durable

Autres participants

BAUDUIN	David	Ministère de l'éducation nationale DEPP
BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale
BERRY	Jean-Baptiste	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
BIAU	Olivier	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
COLIN	Christel	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
MINODIER	Christelle	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
GAINI	Mathilde	Direction de l'Animation de la Recherche, des études et des Statistiques (DARES)
LEFEBVRE	Olivier	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
MARCUS	Vincent	Service de la statistique et de la prospective (SSP), Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
PROST	Corinne	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
SCHUHL	Pierrette	Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche - SIES
SEDILLOT	Béatrice	Commissariat général au développement durable (CGDD) - Sdes
SEGUIN	Sébastien	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
SENEZE	Nicolas	Association des journalistes de l'information sociale (AJIS)
TOMASINI	Magda	Ministère de l'Éducation nationale DEPP

Secrétariat général du Cnis

BLANC	Sylvie	Secrétariat Général du Cnis
CRAVATTE	Céline	Secrétariat Général du Cnis
DE RAPHELIS	Magali	Secrétariat Général du Cnis
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Secrétariat Général du Cnis
LAGARENNE	Christine	Secrétariat Général du Cnis
RECLARD	Typhenn	Secrétariat Général du Cnis

La séance est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de Bertrand du Marais.

INTRODUCTION

Le Président, Bertrand du Marais, accueille les participants et présente l'ordre du jour de la réunion. Il se réjouit de ce que, régulièrement, le Bureau soit l'occasion d'une présentation par un SSM, de son activité et de son organisation. Le programme inclut également un point sur l'actualité de la statistique publique, présenté par le directeur général Jean-Luc TAVERNIER. Un segment substantiel sera consacré au suivi du rapport de l'Inspection générale de l'Insee d'octobre 2024 sur les méthodes de concertation du Cnis et sur les nouvelles modalités de collecte. **Le Président** explique avoir voulu prendre le temps, depuis la remise formelle de ce rapport, de comprendre le fonctionnement de l'écosystème du Cnis avant d'en aborder les conclusions et recommandations. Une consultation par mail pour recueillir les contributions des participants est prévue, suivie d'un colloque sur les appariements. Un autre point important de l'ordre du jour concerne la présentation du rapport de l'Inspection générale sur la littératie statistique (2023), suivi d'une discussion. **Le Président** encourage les interventions et réactions des participants, y compris ceux présents en distanciel.

I. PRESENTATION DU SIES (SSM ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE)

Pierrette SCHUHL, SIES, rappelle quelques dates sur la création du SSM. Les statistiques sur l'enseignement supérieur et la recherche étaient insérées au sein de la DEPP, dans le SSM Éducation nationale. En 2009, il y a eu une séparation des deux et la création d'une sous-direction, le SIES, rattachée aux deux directions générales du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (la DGESIP et la DGRI). En 2010, cette sous-direction a été reconnue en tant que SSM par l'Autorité de la statistique publique et, en 2014, elle a été insérée dans le service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche. Après avoir été éloigné pendant 7 ans des directions opérationnelles, le SSM vient de réintégrer l'enceinte du ministère en décembre dernier.

Les missions du SIES sont doubles : une partie maîtrise d'œuvre des systèmes d'information du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), et une partie statistique ministérielle, où des études statistiques sont réalisées, propres à éclairer la définition et la conduite des politiques de l'enseignement supérieur, de l'insertion professionnelle des étudiants, de la recherche, de l'innovation et à évaluer les impacts. À partir de ces travaux, des outils de mesure des performances et d'aide à la décision sont conçus. De plus, des enquêtes de productions statistiques sont élaborés, afin de répondre à certains règlements européens et à des demandes internationales. Enfin, le SIES diffuse ses travaux au travers de notes flash (chiffres clés), notes d'informations (études), brochures annuelles de synthèses ainsi que via l'open data du ministère. Dans l'exercice de ces missions, des liens très étroits sont maintenus avec la DEPP, avec un certain nombre d'outils statistiques en commun et des représentations européennes ou internationales qui sont portées par la DEPP pour l'ensemble de l'enseignement, que ce soit au niveau scolaire ou au niveau supérieur.

La répartition des effectifs est détaillée : 80 agents en activité, 15 cadres de l'Insee, et un grand nombre de contractuels, avec un turnover assez important et des difficultés de recrutement pour des missions de data science ou d'informatique.

Le SIES est structuré en quatre départements : études statistiques sur l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, études sur la recherche, systèmes d'information, et ingénierie et sciences des données. Ces départements sont de taille hétérogène, avec une prédominance du secteur de l'enseignement supérieur. Environ une trentaine d'agents sont affectés à l'enseignement supérieur et à l'insertion professionnelle, une quinzaine à la recherche, et le reste aux systèmes d'information, à l'ingénierie et aux sciences des données.

L'objectif principal de l'activité SSM du SIES est de produire et partager des informations quantitatives, des référentiels, des études et des outils sur l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR). Ces données servent à éclairer le public et les acteurs de l'ESR en fournissant des données structurelles nationales sur l'enseignement supérieur et la recherche, ainsi que des indicateurs régionaux, académiques et par établissement. Les données sur l'enseignement supérieur font l'objet d'une analyse plus approfondie que celles sur la recherche, qui se font au niveau régional. Les indicateurs descriptifs couvrent les inscriptions, la diplomation, les parcours, la réussite et l'insertion.

Le SIES travaille également sur des missions opérationnelles et stratégiques, notamment la réforme des bourses pour améliorer les conditions de vie des étudiants. Il y a aussi des prévisions d'effectifs étudiants à

dix ans, de la modélisation pour la réussite, ainsi que des prévisions de départs à la retraite des personnels d'enseignement et de recherche. Des indicateurs et des tableaux de bord sont élaborés pour permettre aux directions générales d'avoir une vision de la performance.

Le SIES possède deux spécificités. Premièrement, un département d'ingénierie des sciences des données développe de nombreuses applications internes et ouvertes des données en utilisant des méthodes innovantes telles que le *web scraping*, le *data mining* et l'intelligence artificielle. Ce département assure la diffusion de toutes les données statistiques et administratives en open data. Certaines de ces données proviennent d'autres services, comme la DGRH du MESR ou la Direction de l'immobilier de l'État, concernant l'immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche. Deuxièmement, le SIES gère le système d'information au niveau de l'administration centrale.

Les principales sources de données englobent le système d'information SISE de données individuelles sur les étudiants, qui couvre les inscriptions et les résultats dans l'enseignement supérieur public et privé complété des données individuelles de la DEPP sur les formations du supérieur délivrées dans les établissements scolaires (STS et CPGE). Le SIES s'appuie également sur les données concernant les formations d'apprentis en CFA fournies par la DEPP, les données d'orientation post-bac (Parcoursup et Mon Master) et sur celles du Cnous (Centre national des œuvres universitaires et scolaires) concernant les boursiers. Cela permet d'avoir une vue d'ensemble du champ de l'enseignement supérieur,

L'insertion professionnelle a fait l'objet d'un projet « InserSup » démarré en avril 2022, permettant d'apparier les données structurelles récupérées des données individuelles d'étudiants avec les données d'emploi de la DSN afin de suivre l'insertion professionnelle des diplômés, en lien avec la Dares. Il a permis la diffusion de taux d'emploi salarié en France des diplômés de licence professionnelle et de Master dès décembre 2023 et s'est étendu aux diplômés des écoles d'ingénieurs et de management en 2024. Son extension à l'emploi non salarié est en cours.

Concernant la recherche, plusieurs enquêtes sont évoquées, notamment l'enquête sur les dépenses en R&D des entreprises et des administrations, ainsi que l'enquête sur les financements de la recherche et du transfert de technologies par les collectivités territoriales, et une enquête sur les crédits budgétaires alloués à la R&D dans le cadre de la loi de finances.

Pour l'aide à la décision et la mise à disposition des connaissances sur les acteurs de la recherche, des données sur les publications scientifiques sont extraites des grandes plateformes de données comme HAL. Des informations sont également fournies par l'Observatoire européen des brevets et par theses.fr. Un répertoire des structures de recherche est également tenu à jour. Concernant l'emploi scientifique, des données de la DGRH sur les personnels des universités et des données des services de retraite de l'État sont mobilisées pour établir des prévisions de départ à la retraite.

Concernant les étudiants, il est possible de connaître leurs effectifs ainsi que des projections d'effectifs, grâce aux statistiques sur les effectifs de l'enseignement scolaire provenant de la DEPP et des tendances de réussite et de poursuite d'études. Des défis récents dans les prévisions d'effectifs étudiants sont signalés, notamment en raison des perturbations liées au Covid-19 et des réformes de l'enseignement supérieur. Ces changements ont rendu les tendances moins stables, compliquant les projections d'effectifs à dix ans qui étaient auparavant plus fiables. De plus, la démographie des jeunes commence à chuter, ce qui modifie les prévisions à long terme. Les données issues des plateformes Parcoursup et Mon Master sont exploitées, notamment pour étudier la mobilité à l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Le suivi des étudiants inclut des indicateurs de réussite, d'insertion, et depuis peu des indicateurs de parcours, prenant en compte diverses caractéristiques sociodémographiques. Un référentiel unique des formations est en cours de mise en place, ainsi que le développement d'outils de data-visualisation pour représenter l'offre de formation des établissements. Un cadran d'aide au pilotage de l'offre de formation a été créé, permettant de visualiser les taux de réussite et d'insertion professionnelle pour chaque formation. Ce dispositif facilite les discussions avec les établissements sur la qualité des formations et leur adéquation aux besoins du marché du travail.

Pierrette SCHUHL décrit ensuite le suivi des parcours étudiants, depuis le baccalauréat jusqu'au doctorat, en passant par la licence, le BUT et le master. Ce suivi permet d'obtenir une vision plus précise de la réussite des étudiants, montrant notamment qu'en trois ans à l'Université, environ 75 % des étudiants obtiennent un diplôme ou poursuivent leurs études. Des projets d'études plus précises, notamment sur les

entrées en licence ou en classes préparatoires, sont en cours.

Concernant l'insertion professionnelle, le projet InserSup, mené en collaboration avec la DARES et la DEPP, utilise des données de la DSN pour produire des indicateurs d'insertion professionnelle plus exhaustifs, couvrant désormais un champ élargi incluant les établissements privés, les écoles d'ingénieurs et de commerce. Depuis décembre 2024, des premiers indicateurs de rémunération ont été produits. Cette année, l'objectif est de produire des données sur l'intégration des non-salariés, sachant que les millésimes n'arrivent pas aux mêmes dates. Un rapport complet sur l'insertion en emploi salarié et non salarié de l'année 2022 est attendu pour décembre 2025.

En matière de recherche, les outils statistiques sont moins nombreux. Le SIES produit des statistiques européennes et alimente l'OCDE en données sur la R&D. Des outils comme scanR et le Baromètre de la science ouverte permettent d'avoir une vision de ce que produit en France le monde de la recherche.

Enfin, les principales publications du SIES incluent des notes flash, des notes d'information plus détaillées, ainsi que des publications annuelles ou bisannuelles sur l'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'emploi scientifique. De nombreux bilans académiques sont également diffusés concernant Parcoursup et Mon Master. Ces données sont majoritairement mises en open data et accessibles aux chercheurs via le CASD.

Bertrand du MARAIS, Président du Cnis, ouvre la discussion.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, évoque le comité de suivi des cycles licence, master et doctorat, un organisme de concertation visant à donner un avis sur l'adéquation entre les formations de l'enseignement supérieur et les attentes du marché du travail. L'arrivée d'InserSup a été bienvenue, apportant un progrès significatif par rapport aux enquêtes précédentes réalisées par les établissements. Cependant, deux points d'amélioration subsistent. Premièrement, bien que les taux d'insertion des jeunes soient connus, il est difficile de déterminer si l'emploi trouvé correspond à la formation suivie. Deuxièmement, en ce qui concerne les salaires, les données actuelles ne permettent pas d'avoir une vision claire de la rémunération totale, incluant les bonus et les variables, ce qui conduit à une sous-estimation des salaires réels dans les enquêtes.

Corine EYRAUD, CGT, remercie le SIES pour la qualité et l'utilité des données statistiques produites. En tant que représentante de la CGT, elle soulève deux points. Premièrement, elle reconnaît l'intérêt des statistiques issues de Parcoursup et de la plateforme Mon Master. Elle rappelle l'opposition initiale de la CGT à ces dispositifs, en particulier à Parcoursup qui a mis en place une sélection à l'entrée à l'université. L'un des intérêts des notes produites par le SIES sur ces deux dispositifs est de mettre en évidence le manque de places dans l'enseignement supérieur en licence et en master. L'intérêt de la statistique est d'accroître la visibilité de ce manque de places, et de le chiffrer en montrant le nombre de jeunes qui restent sans proposition d'admission ou n'acceptent pas des propositions trop éloignées de leurs souhaits. Deuxièmement, elle s'interroge sur les statistiques concernant l'enseignement supérieur privé, soulignant le manque de connaissances dans ce domaine. Un rapport de l'Assemblée nationale du printemps dernier souligne ce manque d'information et recommande d'améliorer la connaissance du secteur, ainsi que de mettre en place des outils statistiques de suivi afin de mieux connaître les acteurs de ce secteur. Une partie du secteur privé lucratif est mal connue et peut avoir des pratiques contestables, notamment en termes de tarifs et de qualité. **Corine EYRAUD** demande quelles sont les conditions nécessaires pour que le SIES améliore la connaissance de ce secteur, notamment en ce qui concerne la qualité des formations, les droits d'inscription élevés et les risques d'endettement des étudiants.

Pierrette SCHUHL répond aux questions sur l'insertion et les salaires. Grâce à un travail conjoint, les données sur les salaires sont désormais plus précises, passant d'un système déclaratif à des informations plus fiables. Le choix a été fait de se concentrer sur le salaire net pour mieux refléter les conditions de vie des étudiants.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, demande si c'est le salaire net mensuel qui est fourni par les répondants.

Jean-Christophe SCIBERRAS précise que les fiches indiquaient un salaire net mensuel.

Pierrette SCHUHL explique que les nouvelles données sur les salaires ont été publiées en décembre, suggérant que les fiches mentionnées n'ont peut-être pas encore été mises à jour avec ces informations.

Elle confirme que les données incluent à la fois des montants annuels (primes) et mensuels.

Jean-Christophe SCIBERRAS souligne que certains éléments importants de la rémunération ne sont pas pris en compte, notamment les éléments collectifs de rémunération.

Pierrette SCHUHL admet la difficulté d'observer ces éléments, faute de base de données appropriée.

Jean-Christophe SCIBERRAS mentionne que d'autres pays européens exigent une transparence sur tous les éléments de rémunération.

Pierrette SCHUHL explique par ailleurs la difficulté d'évaluer l'adéquation emploi/formation, notamment pour les diplômés de niveau supérieur qui couvrent un large éventail d'emplois potentiels. Les enquêtes actuelles se basent principalement sur le sentiment des jeunes quant à cette adéquation.

Magda TOMASINI, DEPP, ajoute que les données administratives ne permettent pas de tout mesurer.

Pierrette SCHUHL précise que des enquêtes sont menées pour interroger les jeunes sur leur sentiment d'adéquation. Concernant l'enseignement supérieur privé, un travail préliminaire a été réalisé pour l'audition à l'Assemblée nationale, soulignant la difficulté principale de catégoriser juridiquement les établissements d'enseignement supérieur et de les apparier avec le répertoire Sirene.

Xavier TIMBEAU, Président de la commission Environnement et développement durable, évoque une rumeur selon laquelle la Direction de l'Éducation nationale aurait développé son propre système d'accès aux données sécurisées en marge du CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données), et demande à éclaircir ce point.

Raphaëlle BERTHOLON, CFE/CGC, revient sur l'adéquation formation/emploi et s'interroge sur la prise en compte de la rapidité avec laquelle les personnes trouvent un emploi. Elle demande si ces données sont utilisées par le ministère pour ouvrir de nouvelles formations, ajuster les formations existantes et corriger les effets d'écart constatés, soulignant que ces informations pourraient servir d'aide à la décision.

Roxane SILBERMAN, CNRS, complète les propos sur le CASD en soulignant l'utilisation fréquente des nombreuses enquêtes disponibles, ainsi que l'existence de travaux sur Parcoursup et de nombreux projets. Elle évoque ensuite d'anciennes discussions concernant la possibilité de chaîner les panels de la DEPP et de les poursuivre dans l'enseignement supérieur, et s'interroge sur l'état d'avancement de ces travaux et sur les possibilités actuelles dans ce domaine.

Vincent MARCUS, SSM Agriculture, demande si les données présentées couvrent également l'enseignement supérieur agricole. Il souligne l'intérêt des informations sur les non-salariés, notamment pour comprendre qui seront les agriculteurs de demain.

Pierrette SCHUHL explique la stratégie adoptée depuis 2020 concernant la gestion des bases de données. Il est important de centraliser les bases de données et les informations statistiques de différents domaines au sein du CASD pour faciliter l'accès des chercheurs. Cette approche n'empêche pas de fournir les données à la DEPP afin de travailler sur des conventions avec les chercheurs et des projets spécifiques. Les travaux menés sur les trajectoires des étudiants, notamment en collaboration avec la DEPP, couvrent des périodes allant de trois à cinq ans autour du baccalauréat. Le SIES considère qu'il est préférable d'associer les données de l'enseignement supérieur à celles d'autres domaines au sein du CASD.

Magda TOMASINI indique que le ministère de la Recherche a souhaité soutenir la recherche en sciences de l'éducation en finançant l'Equipex IDEE. Divers établissements prestigieux sont impliqués, comme l'ENS et Sciences Po. Le projet IDEE vise à faciliter l'évaluation des politiques d'éducation et l'utilisation des données par les chercheurs. Dans ce cadre, la DEPP a obtenu un financement et des moyens pour documenter ses données et assurer leur mise à disposition sur la plateforme IDEE, gratuitement. La plateforme, en cours de finalisation de test, devrait être opérationnelle courant 2025, offrant un accès sécurisé aux données de l'éducation. Les données pourront être accessibles au CASD sur demande.

Pierrette SCHUHL mentionne que, concernant l'insertion professionnelle, des indicateurs InserSup sont publiés à 6, 12, 18 et 24 mois, avec des projets d'extension jusqu'à 60 mois pour les diplômés de doctorats. Il existe des défis spécifiques liés au suivi des docteurs, notamment en raison de leur forte mobilité internationale. Les données d'insertion professionnelle sont croisées avec les taux de réussite des étudiants

pour l'aide à la décision dans le cadre des contrats d'objectifs avec les universités. Cette approche vise à améliorer l'adéquation entre les formations et les besoins du marché du travail.

Concernant la question du chaînage des panels de la DEPP, les efforts du SIES se sont concentrés sur le projet InserSup et sur le chaînage des données d'inscription annuelles et celles de résultats pour le suivi des trajectoires des étudiants. Une solution envisageable serait de compléter ces données par des enquêtes ponctuelles plutôt que par des panels à long terme, avec notamment l'enquête Génération comme source d'informations complémentaires sur les choix faits par les jeunes au cours de leurs études. Un investissement humain et financier a donc été concentré sur InserSup et les trajectoires étudiantes. Concernant le dernier panel de bacheliers suivi par le SIES, la variété des formations dans l'enseignement supérieur a conduit à fortement augmenter l'échantillon du panel de la DEPP en raison d'un manque d'étudiants dans certaines formations. Une fois les systèmes d'information sur les trajectoires étudiantes construits, les éléments utiles et nécessaires à ajouter seront évalués.

Magda TOMASINI rappelle l'importance du panel d'entrée en CP de 2011 de la DEPP, tout en soulignant que les données administratives permettent d'alléger la charge des enquêtes et de réduire son attrition (5 % pour le panel CP 2011). Les enquêtes panélistées de la DEPP sont positionnées à des moments précis de la scolarité, contrairement au SIES qui interrogeait chaque année les étudiants. La DEPP observe avec intérêt le travail d'investissement sur les systèmes d'information par le SIES, ce qui permettra d'enrichir le prochain panel d'entrée en sixième de la DEPP. **Magda TOMASINI** insiste sur la précision et la richesse de ces données, qui ne sont pas rétrospectives, mais observées en temps réel. Des enseignements très intéressants ont été tirés du dispositif EVA, et ont donné lieu à des publications avec l'Insee et le SIES sur le suivi des jeunes jusqu'à l'entrée dans la vie active. Une prochaine rencontre est prévue avec l'Insee et le SIES pour étudier les possibilités de suivre les élèves du prochain panel (élèves entrés en 6^{ème} en 2023) jusqu'à leur entrée dans la vie active.

Pierrette SCHUHL indique que le sujet de l'enseignement agricole est normalement couvert, bien que ce ne soit pas encore le cas sur InserSup.

Roxane SILBERMAN demande si les données seront au même niveau de détail.

Pierrette SCHUHL confirme qu'il s'agit de données individuelles.

Bertrand du MARAIS note le caractère dense de la discussion sur les questions d'insertion et de rémunération, mentionnant la présence de nombreux fantasmes véhiculés à ce sujet. Il évoque la possibilité d'un travail d'approfondissement sur ce point au sein du Cnis. Il souligne l'intérêt de la présentation graphique des parcours à travers différentes formations durant la période de l'enseignement supérieur. Compte tenu du phénomène croissant des passerelles en première année de licence au sein des universités, ce graphique est utile pour les étudiants. La question de la granularité des données est également cruciale, les établissements souhaitant généralement avoir leurs propres résultats, malgré la difficulté à fournir des données.

II. ACTUALITES DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, commence par évoquer la récente commission statistique de l'ONU, avec l'adoption formelle du nouveau système de comptabilité nationale, le SNA 2025, et une stratégie de mise en œuvre prévue pour 2029-2030. Des défis techniques sont liés à cette révision, notamment la prise en compte de nouveaux types d'actifs et d'autonomie. Un point d'étape sur les objectifs de développement durable a également été abordé dans le cadre de l'agenda 2030 de l'ONU. Les résultats sur ce point sont décevants. Un point a également été fait sur les préparatifs pour le nouveau cycle de recensement mondial, prévu pour 2030 dans les pays à recensement décennal. Le retrait de certaines statistiques générées des services de statistiques américaines n'a pas été discuté, tout comme l'idée que la partie non marchande du PIB pourrait être soustraite.

Concernant l'actualité du service statistique public, le budget 2025 n'est pas encore connu. Pour l'Insee, un contrat budgétaire pluriannuel a permis d'éviter que les coupes budgétaires soient trop pénalisantes pour 2024 et 2025, notamment sur le schéma d'emplois 2025.

A la suite du cyclone Chido et des importants dégâts qu'il a occasionnés à Mayotte, le chef de l'Inspection générale a été dépêché pendant 6 semaines sur place pour évaluer, en lien avec le directeur régional, la situation des agents et de leurs habitats, et pour établir un diagnostic de l'appareil statistique afin de

déterminer dans quelles conditions les activités pouvaient reprendre. Par exemple, les activités de relevé des prix ont repris. Des défis de recrutement à Mayotte persistent, et les modalités du prochain recensement sont à réfléchir. Depuis 2016, Mayotte est entrée dans le droit commun des enquêtes annuelles de recensement. 2025 aurait dû être la dernière année du premier cycle quinquennal. Cependant, l'enquête annuelle habituelle n'aura pas lieu compte tenu des circonstances. L'Insee s'est engagé à réaliser un recensement exhaustif à Mayotte. Il aura lieu à partir de fin novembre de cette année, précédé d'une enquête cartographique qui doit démarrer dans les prochains jours, en vue de permettre aux agents recenseurs des communes de se rendre dans les endroits où la population réside. Cette approche vise à refonder les données de population pour Mayotte. L'opération actuelle ne préjuge pas ce qui sera fait en routine par la suite.

L'Insee a été beaucoup sollicité concernant Mayotte, sur le recensement de la population et divers projets en cours. Par exemple, une commission nationale a sollicité l'Insee sur l'accès aux soins et produits de santé. La polémique sur les chiffres de la population à Mayotte persiste. L'Insee estime la population à 320 000 habitants, avec une marge d'erreur maximale de 5 à 10 %. Cependant, les élus locaux contestent ces chiffres, avançant des estimations allant jusqu'à 500 000 habitants. **Jean-Luc TAVERNIER** mentionne ses interventions dans les médias, tels que Libération, Le Monde et Le Parisien, ainsi que des échanges tendus et infructueux avec une députée de Mayotte, pour tenter de clarifier la situation. Par ailleurs, les membres du gouvernement en visite à Mayotte n'ont pas accordé beaucoup de crédits aux estimations de population de l'Insee. Néanmoins, il a tout de même été demandé à l'Insee de réaliser un recensement exhaustif d'ici la fin de l'année.

Au sujet du recensement de la population en France, le taux de réponse par internet progresse encore, avec 40 % des répondants utilisant leur smartphone. Le recours à La Poste pour le recrutement d'agents recenseurs a été pérennisé. Un décret a été publié à la fin de l'année 2024 pour que les communes contractualisant avec La Poste puissent continuer à le faire.

Dans le recensement, des nouvelles questions ont été ajoutées au bulletin individuel, notamment sur le télétravail, les limitations depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement, et le lieu de naissance des parents. La décision d'introduire cette dernière question a suscité à nouveau des réactions de certaines organisations, notamment la Ligue des droits de l'Homme, la CGT et aussi la FSU et Solidaires. Une enquête « Familles » a été adossée au recensement cette année, avec un questionnaire relativement lourd, concernant 300 000 ménages. **Jean-Luc TAVERNIER** incite à faire un bilan de cette opération.

Des changements terminologiques ont eu lieu, avec un passage du terme « population légale » à « population de référence ». Le rapport du groupe de travail sur la possibilité de réduire le délai de publication des chiffres de population de référence des communes de trois à deux ans a été soumis à la Commission nationale d'évaluation du recensement le 17 décembre dernier.

Concernant l'emploi, la loi pour le plein emploi prévoit l'inscription systématique de certains publics, comme les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), à France Travail. Dans le champ sémantique, les « demandeurs d'emploi à France Travail » deviendront les « inscrits à France Travail » puisque tous ne sont pas demandeurs d'emploi. Concernant le taux de chômage (au sens du Bureau international du travail), les chiffres de l'enquête Emploi seront publiés en mai, avec une attention particulière sur les effets de la loi pour le plein emploi sur les bénéficiaires du RSA. Une publication spécifique de l'Insee est prévue pour décrire la situation des bénéficiaires du RSA en 2024 au regard de ce statut d'activité.

L'évaluation des Jeux Olympiques a fait l'objet de nombreux travaux, notamment des études sur la pratique sportive, le profil des volontaires et du public des Jeux Olympiques, etc. La direction régionale de l'Insee Ile-de-France a mis l'accent sur la fréquentation touristique, notant que, de ce point de vue, l'été n'a pas été meilleur que d'habitude.

Le dispositif InserJeunes a été renforcé et intègre désormais des informations sur les rémunérations des apprentis lycéens professionnels et étudiants de BTS 12 mois après leur sortie de formation. Le champ d'InserJeunes a également été élargi aux établissements du ministère de l'Agriculture.

La collecte de l'enquête Sans Domicile débutera fin mars, constituant la seconde phase après une première enquête sur les structures d'aide aux personnes sans domicile. Entre 10 000 et 15 000 personnes sans domicile seront enquêtées du 31 mars au 5 juillet. Cette opération mobilisera non seulement des enquêteurs, mais aussi des agents de bureau, et les premiers résultats seront disponibles à la fin de l'année

2026.

Sur le plan institutionnel, la sénatrice Nathalie Goulet a récemment proposé une loi visant à supprimer certaines structures, comités et commissions jugés inutiles, dont potentiellement le Comité du secret statistique. La commission des lois du Sénat a voté sans que le comité soit supprimé, mais le sujet pourrait resurgir à l'Assemblée nationale. Un projet de loi de simplification des comités et agences est également en préparation par le ministre de l'Action et des Comptes publics.

De nombreuses sollicitations institutionnelles sont soulevées, notamment de la part de la Cour des comptes, sur les questions de statistiques concernant l'égalité femmes-hommes. La Cour des comptes recommande que ce sujet devienne une priorité du Cnis. Des contraintes de moyens ont été mentionnées face aux demandes croissantes de statistiques. Néanmoins, les chiffres sur les écarts de salaires entre hommes et femmes ont été récemment publiés, présentant trois types de données : les écarts de revenus globaux, les écarts en équivalent temps plein et les écarts à emploi équivalent. Ces résultats ont été présentés au Conseil des rémunérations de l'emploi et de la productivité le 4 mars.

Au sujet du contentieux entre l'Insee et l'association Ouvre-boîte, demandant la divulgation des documents liés au calcul de l'indice des prix à la consommation, un compromis semble avoir été trouvé dans un jugement récent, demandant la mise à disposition de certaines données tout en préservant la confidentialité d'autres.

Enfin, **Jean-Luc TAVERNIER** annonce l'adoption d'une nouvelle identité visuelle commune pour l'Insee et les services statistiques ministériels, avec un nouveau logo. La présentation officielle aux agents est imminente.

Magda TOMASINI, DEPP, explique les contraintes liées à l'utilisation des polices de caractère pour le nouveau logo. Le logo comportera un histogramme, une couleur spécifique et sera décliné pour tous les SSM. La mise en place est prévue au second semestre 2025.

Jean-Luc TAVERNIER ajoute que le nouveau logo répond à une forte demande de l'ASP qui souhaitait une identité visuelle commune.

Par ailleurs, une réflexion est en cours concernant la stratégie de communication sur les réseaux sociaux, notamment en ce qui concerne l'utilisation de X (anciennement Twitter). L'Insee a décidé de commencer une activité sur le réseau BlueSky, tout en réduisant progressivement sa présence sur X. Il n'y a pas eu d'annonce officielle ; la décision de savoir si les administrations doivent quitter le réseau X relève plutôt du domaine politique.

En matière de diffusion, deux nouveaux espaces thématiques ont été réalisés sur insee.fr : un sur les entreprises, qui se substitue à titre d'expérimentation à la publication de l'Insee Références sur les entreprises, et un autre sur les comptes augmentés, appelés « comptes nationaux au-delà du PIB ». **Jean-Luc TAVERNIER** souligne également l'existence d'une nouvelle maquette de collection pour le SSM Justice et salue l'initiative de la DGFIP de publier régulièrement des données sur les recettes fiscales. Une analyse des bénéfices fiscaux des entreprises pour 2023 est également attendue prochainement.

Par ailleurs, **Jean-Luc TAVERNIER** a donné une conférence aux étudiants de l'Institut national du service public (ancienne ENA) sur l'usage des statistiques, avec la promotion de l'INET (Institut national des études territoriales). Il salue la vivacité du blog de l'Institut, avec une vingtaine de billets par an, couvrant des sujets variés tels que le recensement, la rémunération des agriculteurs et l'espérance de vie sans incapacité. Un prochain billet expliquera les divergences entre les statistiques d'emploi issues des données administratives et celles de l'enquête Emploi.

D'autres publications mentionnées comprennent :

- une enquête du SSM Finances Publiques sur le revenu et le patrimoine des foyers les plus aisés ;
- une publication de la DARES sur les raisons du recours des entreprises à l'alternance ;
- une étude sur la réaction des ménages à la diminution des revenus lors d'une perte d'emploi, démontrant comment la baisse de l'épargne absorbe la baisse du revenu et maintient la consommation à 1 mois, 6 mois, etc. après la perte d'emploi ;

- une publication de l'Insee sur les relocalisations et délocalisations ;
- une étude sur la fragilité bancaire des TPE et PME par rapport à l'avant crise sanitaire ;
- une étude sur les échanges commerciaux franco-britanniques trois ans après le Brexit ;
- une publication de la DEPP sur l'évolution des salaires des enseignants titulaires ;
- une publication sur l'évolution des écarts de performance entre filles et garçons en mathématiques au fil de la scolarité.

Magda TOMASINI précise que les garçons performant mieux dans les épreuves de rapidité, tandis que, lors des épreuves non chronométrées, les filles réussissent mieux.

Jean-Luc TAVERNIER poursuit la présentation des publications récentes. Il mentionne des études sur la mobilité des étudiants, notant que 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi pour poursuivre des études supérieures, et qu'un tiers des lycéens ultramarins partent en métropole. Dans le domaine de la justice, une publication du SSM Justice sur la récidive montre que 63 % des personnes sorties de prison en 2016 ont commis une nouvelle infraction dans les cinq ans suivant leur sortie. Une étude du même SSM sur le sentiment d'insécurité et la présence de patrouilles de forces de sécurité intérieure met en évidence qu'il n'y a pas de corrélation entre la présence policière et le sentiment d'insécurité. Des publications sur les revenus des médecins libéraux et des pharmaciens sont également notées.

Dans le domaine de la santé, une étude européenne sur le syndrome dépressif de la Drees révèle que 11 % des Français en souffrent, ce qui constitue le taux le plus élevé en Europe. Concernant l'environnement, une publication sur l'artificialisation des sols montre que celle-ci a augmenté de 66 % en quarante ans. Enfin, deux publications de l'Insee sur la satisfaction dans la vie et le bilan démographique sont mentionnées. Le solde naturel en France est devenu à peine positif au cours de la dernière année, avec une poursuite de la baisse de la natalité et une espérance de vie stable en 2024 par rapport à 2023.

Corine EYRAUD, CGT, demande des précisions sur l'enquête Emploi du temps, qui contient notamment des informations sur la répartition des tâches domestiques et parentales. Elle souligne que cette enquête devait être réalisée en 2025, en notant que la dernière enquête date de 20 ans.

Jean-Luc TAVERNIER confirme que l'enquête Emploi du temps sera bien menée sur le terrain en 2025. Il explique qu'il ne mentionne pas systématiquement toutes les enquêtes en cours.

Christel COLIN, rapporteure de la commission, précise que la collecte de l'enquête Emploi du temps débutera au mois d'octobre 2025. La particularité de cette enquête est qu'elle s'étale sur un an, car certaines activités sont saisonnières.

Bertrand du MARAIS, Président du Cnis, remercie **Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee**, pour ce point d'actualité, toujours très intéressant pour les membres du CNIS et qui suscite d'ailleurs de nombreuses discussions.

III. SUITE DU RAPPORT DE L'IG SUR LE CNIS (CONCERTATION ET NOUVEAUX MODES DE COLLECTE) ET PROJET DE CADRE DE REFERENCE POUR LES APPARIEMENTS

Bertrand du MARAIS, Président du Cnis, propose de passer à l'examen du rapport de l'Inspection générale de l'Insee sur le Cnis, jugeant qu'il est toujours intéressant pour une structure, en particulier pour son nouveau président, de bénéficier d'une telle évaluation. Ce rapport, intitulé « Cnis : Concertations et nouveaux modes de collecte », a été remis le 1^{er} octobre 2024 et présenté au bureau dans une version préliminaire avant l'été 2024. Il suggère d'examiner les recommandations et de déterminer celles à adopter telles quelles, celles à adapter, ou celles nécessitant une instruction plus approfondie.

Pour aujourd'hui, une présentation des différentes recommandations est proposée, suivie d'un focus sur les nouveaux modes de collecte, plus précisément des appariements, avec Olivier Lefebvre. Les participants sont invités à réagir à ces différentes recommandations par mail jusqu'au 1^{er} mai, que ce soit sur le fonctionnement de la gouvernance du Cnis ou sur les nouveaux modes de collecte. Une rencontre du Cnis est prévue le 28 mai sur les appariements, suivie de décisions au prochain bureau le 4 juin, sur la mise en œuvre du rapport d'inspection et sur le cadre de référence des appariements.

Le rapport comporte 13 recommandations réparties en trois catégories :

- celles qui ont trait aux procédures et fonctionnement du Cnis,
- celles qui concernent la gouvernance,
- et celles relatives aux nouveaux modes de collecte.

Les recommandations sur l'amélioration des procédures et du fonctionnement peuvent être considérées comme les plus faciles à engager et à mettre en œuvre, celles sur la gouvernance étant plus complexes, et celles sur les nouveaux modes de collecte correspondant à un chantier en cours.

Concernant les améliorations, la première d'entre elles est relative à la fonction de dialogue du site internet du Cnis. Ce site est en cours de refonte depuis fin 2024, dans un exercice qui a été initié indépendamment du rapport de l'Inspection. Il a été recommandé de permettre le vote électronique pour les procédures d'avis. Cela semble utile, mais il convient de souligner l'importance de maintenir la participation en présentiel pendant les réunions. **Le Président** s'interroge sur l'éventualité d'ajouter une fonction de consultation en ligne, offrant la possibilité au grand public de faire des contributions par thématique, qui seraient ensuite structurées par le logiciel. Cette extension des fonctionnalités du site est donc à instruire.

Concernant la recommandation de consolider le rôle d'appui du secrétariat général, il est noté que des progrès sont à faire, notamment en ce qui concerne l'animation des réseaux sociaux, bien que celle-ci soit relativement exhaustive.

Concernant le renforcement de la gouvernance, une recommandation suggère de qualifier le niveau de concertation souhaité pour les sujets d'intérêt du Cnis. Plusieurs sous-recommandations ont été formulées, notamment pour que le bureau détermine les formes de la concertation. En effet, il semble qu'il y ait un souhait des inspecteurs de varier les modes de concertation et les modes de travail. **Le Président** évoque la suggestion de développer différents types de groupes de travail, selon la durée et le format, et d'avoir une plus grande diversité de modalités, tout en veillant à ne pas cannibaliser les réunions des commissions existantes.

La proposition de faire du bureau du Cnis une instance de pilotage est mentionnée. Les inspecteurs semblent identifier des difficultés avec le rythme très cadencé des commissions. Ils poussent à ce que le bureau ait une approche plus pratique sur la concertation. **Le Président** exprime néanmoins des réserves sur la substitution du bureau aux réunions et aux groupes de travail existants.

Une autre proposition suggère d'adjoindre au bureau des experts par domaine, bien que la notion de domaine ne soit guère explicitée par le rapport. Compte tenu de leur composition actuelle, **le Président** évoque plutôt la perspective de rendre plus régulier l'intervention de personnes extérieures au sein de l'Assemblée, du bureau et des commissions thématiques.

Une recommandation suggère de simplifier et de recentrer les procédures du programme de moyen terme. **Le Président** marque son attachement à cet exercice de programmation très utile mais suggère de mener une revue à mi-parcours (au bout de 2 ou 3 ans) pour évaluer la mise en œuvre du programme, et répondre en cela à la demande de l'ASP de mieux suivre l'impact des avis du Cnis, au-delà des suivis d'avis produits par les commissions.

La recommandation 11 propose d'adjoindre des personnalités qualifiées en matière d'éthique. Des réserves sont émises sur cette recommandation, le terme d'« éthique » pouvant regrouper de nombreuses choses. Le rapport suggère de renforcer la double dimension méthodologique, en respectant d'une part la spécificité de la statistique publique et, d'autre part, la question de la protection des données. Il serait souhaitable également d'approfondir les relations avec les institutions et organismes existants travaillant sur ces questions (Défenseur des droits, CCNE, CCDH, etc.).

Enfin, la troisième grande catégorie de recommandations concerne les nouveaux modes de collecte. La recommandation numéro 7 suggère de mettre en place des avis d'opportunité pour les appariements associés à des enquêtes et sur l'utilisation des données administratives, tandis que la recommandation 8 recommande d'établir des avis d'opportunité sur les dispositifs fondés sur des appariements et d'en tirer un bilan au bout de deux ans. Le Président souligne la nécessité d'être prudent dans le développement de dispositifs trop lourds ou trop permanents, afin d'éviter que le Cnis ne se transforme en un organe de gestion plutôt que de concertation tout en assurant l'exhaustivité du recensement des appariements, par

souci de transparence vis-à-vis de nos concitoyens.

La recommandation numéro 9 concerne la rédaction d'un cadre de référence, qui sera abordé ultérieurement. La recommandation numéro 10 vise à consolider le rôle du Cnis sur l'accès aux données privées, ce qui constitue un enjeu important à développer.

La recommandation numéro 12 propose que le Cnis devienne le lieu où serait établi et mis à disposition le tableau d'ensemble des dispositifs d'appariement. L'objectif est d'informer les citoyens de manière plus ou moins formalisée selon la technicité de l'appariement. Le Président souligne l'importance d'avoir un lieu unique où les citoyens et les organismes de la société civile puissent s'informer sur ces processus, afin de résoudre les problèmes d'acceptabilité des appariements, notamment parce qu'ils concernent les données fournies par les citoyens à l'administration, ce qui n'est pas nécessairement prévu dans le cadre des enquêtes habituelles.

La recommandation numéro 3 consiste à alléger la procédure de réponse aux demandes d'avis (opportunité pour les enquêtes, accès aux données administratives). Les inspecteurs proposent un système où certaines demandes d'avis pourraient être traitées exclusivement par voie électronique. La procédure existe en cas d'urgence, elle a été mise en œuvre au moment de la crise Covid. Cependant, il convient ici aussi de mettre en garde contre le risque de réduire la richesse des séances en présentiel.

Une autre recommandation, non présente sur le tableau, suggère en conséquence la nécessité de modifier légèrement le décret pour mettre en œuvre ces changements.

Un échange est proposé sur cette présentation avant de passer la parole à Olivier Lefebvre concernant les appariements. Les participants sont invités à prendre le temps de relire le rapport d'inspection et à faire remonter leurs avis au secrétariat, compte tenu de la densité des informations présentées.

Corine EYRAUD, CGT, aborde la question de la procédure et du fonctionnement, précisant qu'il ne s'agit pas d'une critique envers le Cnis ou le personnel. La CGT est consciente que les problèmes sont souvent liés au manque de moyens et de personnel. Néanmoins, la concertation nécessite du temps, et il est difficile de traiter efficacement les documents reçus seulement une dizaine de jours avant l'ordre du jour. Une vision plus anticipée des ordres du jour des bureaux serait bénéfique. Ces remarques ne sont pas des critiques, mais plutôt une réflexion sur les exigences d'une concertation efficace.

Bertrand du MARAIS donne la parole à Olivier Lefebvre concernant les appariements. Un groupe de travail a établi un projet de cadre de référence. Ce cadre est décrit comme une forme de « soft law », un droit souple, mais néanmoins contraignant, concernant les procédures et l'encadrement du contenu des appariements.

Olivier LEFEBVRE, Insee, se présente en sa qualité de responsable du projet de construction du répertoire statistique des individus et des logements, qui sera déployé fin 2025. Dans le cadre de ce projet est développé un service de fabrication de fichiers enrichis par appariement. À ce titre, un travail a été réalisé non seulement sur les modalités techniques et juridiques des appariements, mais aussi sur les conditions selon lesquelles ces appariements devaient se faire.

Le contexte et les raisons de la création d'un cadre pour les appariements sont détaillés. Il existe un contexte de développement des appariements dû aux avancées techniques, à la disponibilité accrue de données plus faciles à réutiliser et à la demande croissante de suivi et d'évaluation. Parallèlement, une vigilance croissante des citoyens concernant la protection des données et l'acceptabilité des appariements est à noter. Face à ces enjeux, le cadre vise à rappeler et à rendre visibles les principes guidant ces pratiques, ainsi qu'à assurer la bonne mise en œuvre de ces principes par le service statistique public. Ce cadre répond ainsi à une demande exprimée par le Cnis dans son programme de moyen terme. Par ailleurs, dans le cadre du groupe de concertation Résil, il a été demandé que le Cnis émette un avis sur les appariements réalisés par la statistique publique.

Le cadre proposé à la réflexion du bureau se présente en trois parties :

1. Les enjeux et le contexte général
2. Les grands principes encadrant les appariements
3. Le rôle potentiel du Cnis

Parmi les principes évoqués figurent :

- La transparence, particulièrement importante dans le contexte où l'appariement permet la création de nouvelles données. La transparence impose également un effort de pédagogie pour rendre ces dispositions compréhensibles par le public concerné par les appariements.
- La nécessité et l'opportunité des appariements.
- La minimisation et la proportionnalité des données utilisées pour les appariements. La question est de savoir si les appariements sont bien centrés sur les données nécessaires à l'éclairage des questions posées. Les questions de granularité, d'effectifs de population concernés, de durées, etc., doivent être adaptées aux finalités poursuivies.
- La protection des données traitées dans le cadre des appariements et le respect du secret statistique.
- La sécurité technique des systèmes d'information et des outils qui portent les appariements.

La deuxième partie rappelle donc ces grands principes et les rend visibles afin de maintenir la confiance envers la statistique publique.

La troisième partie du cadre concerne le rôle du Cnis pour aider à la mise en œuvre de ces principes. Il existe différentes façons pour le Cnis d'intervenir. Une première est de centraliser sur le site du Cnis les informations sur tous les appariements réalisés par la statistique publique, offrant ainsi une visibilité transversale et facilitant l'accès à l'information pour les citoyens.

En matière de nécessité et de proportionnalité, la proposition du groupe de concertation et du rapport de l'Inspection générale est que le Cnis puisse apporter un avis d'opportunité sur les opérations d'appariement. L'approche qui est proposée vise à ne pas surcharger les services demandeurs d'appariements dans la préparation des dossiers d'instruction, ni les commissions du Cnis dans l'examen de ces dossiers. Des modalités adaptées au type d'appariement sont proposées, s'appuyant sur des dispositifs et des instructions existants.

Différents cas de figure envisagés sont détaillés :

- Pour un appariement s'inscrivant dans le cadre d'une enquête, l'examen s'intègre à l'avis d'opportunité de l'enquête, avec une possible modification légère de la fiche de présentation afin de rendre visibles les appariements prévus et leurs finalités.
- Pour un appariement entre deux sources administratives pour lequel le Cnis est sollicité au titre d'une demande d'avis relevant de l'article 7 bis de la loi de 1951, les demandeurs doivent mentionner dans leur demande d'accès les appariements envisagés et leurs finalités.
- Pour les cas ne relevant pas des deux premières catégories, un avis d'opportunité spécifique du Cnis est nécessaire, rendu par les commissions du Cnis sur la base d'une fiche de présentation.
- Une instruction approfondie peut être menée sur certains appariements, spécifiques de par leur ampleur ou par la nature des données traitées, à la demande du bureau du Cnis, d'un président de commission, de membres ou d'un responsable d'appariement. Elle peut, par exemple, prendre la forme d'un débat approfondi en commission ou d'un groupe de travail ad hoc. Elle débouche sur un avis du Cnis.

Les suivis statistiques de cohortes internes à un ministère, fondés sur un identifiant unique et ne nécessitant pas de mobiliser d'autres données externes au ministère, ne nécessitent pas d'avis spécifique du Cnis.

Ce cadre, s'il est adopté par le Cnis, fera l'objet d'un bilan d'application après deux ans, permettant ainsi de réaliser des ajustements si nécessaire. Il ne sera pas rétrospectif et concerne uniquement les appariements à des fins de statistiques publiques. L'accès des chercheurs aux fichiers issus d'appariements suivra la procédure habituelle via le Comité du secret. La question des appariements réalisés par le SSP pour des besoins exclusifs de recherche reste à approfondir.

Bertrand du MARAIS sollicite des réactions, rappelant que cette séance ouvre une période de contribution sur le rapport de l'inspection et le projet de cadre de référence.

Roxane SILBERMAN, CNRS, ayant participé au groupe de travail Résil, souligne le contraste entre

l'inquiétude forte concernant la masse des appariements réalisés et le peu de commentaires suscités lors des commissions sur les appariements pris isolément. Au-delà de la modification des fiches, il serait peut-être plus pertinent d'avoir un avis sur l'ensemble des appariements et impliquer davantage la société civile dans cet examen global, peut-être à une fréquence annuelle.

Bertrand du MARAIS rappelle que le document présenté concerne exclusivement la statistique publique et que le volet recherche fera l'objet d'un travail supplémentaire. Il invite à soumettre des contributions jusqu'au 1^{er} mai et rappelle que la rencontre du 28 mai est ouverte à tous sur inscription. En l'absence d'autres réactions, il propose de passer au dernier point de l'ordre du jour concernant la problématique de la culture statistique et de la littératie, basé sur un rapport d'Inspections générales de 2023.

IV. LA CULTURE STATISTIQUE DES FRANÇAIS

Sébastien SEGUIN, Insee, présente le rapport de mission des trois inspections générales de l'éducation, du sport et de la recherche, de la culture et de l'Insee sur le développement de la culture statistique. Le premier constat sur les questions de développement de la culture statistique est celui du paysage foisonnant entre le travail des producteurs de statistiques et les publics variés qu'on cherche à atteindre, avec de multiples supports et canaux de diffusion sur lesquels on peut s'appuyer, mais aussi des intermédiaires comme les médias ou les enseignants.

La mission a identifié six compétences de base en matière de statistique pour le grand public. Ces compétences incluent la compréhension de l'information statistique, l'interprétation des représentations graphiques et des grands indicateurs, la capacité à représenter les ordres de grandeur, le calcul des pourcentages, l'analyse critique de l'information, avec l'identification des sources officielles, ainsi que la capacité à déjouer les biais de représentation et les fausses informations.

Le rapport propose trois axes de recommandations. Le premier vise à faire de la culture statistique un enjeu visible, s'adressant au ministère de l'Éducation nationale. Les deux autres axes concernent le développement des compétences pour différents publics (élèves et enseignants, mais aussi journalistes ou encore décideurs publics) et l'intensification de la communication et de la formation dans un souci de décroisement.

Parmi les publics cibles, il est important de collaborer avec des organismes de formation pour créer des modules adaptés aux acteurs publics, notamment les élus et les partenaires sociaux. Des partenariats sont envisagés avec des instituts de formation initiale et continue tels que l'INSP ou l'IGPDE. Il est également question de s'appuyer sur les réseaux du SSP, voire la Dinum, comme canaux de transmission de la culture statistique, et de généraliser les présentations de type panorama démographique, social et économique d'un territoire auprès des acteurs publics régionaux et d'autres publics intéressés.

Pour le grand public, plusieurs actions sont engagées, notamment l'enrichissement de l'offre de ressources pédagogiques. Des exemples sont cités, tels que la création de vidéos pédagogiques et la collaboration avec des canaux de vulgarisation scientifique comme Citéco, la cité de l'économie. Un projet de développement en partenariat d'une « mallette pédagogique » sur la thématique du bon usage des statistiques est prévu pour 2025. En interne, l'Insee a créé un club de contributeurs pour intervenir sur les pages Wikipédia concernant l'institut et cherche à intensifier ses relations avec les médias en matière de culture statistique.

Toutes les ressources utiles au développement de la culture statistique sont rassemblées dans la rubrique « Découvrez, apprenez, enseignez » du site insee.fr. Accessible sur la page d'accueil, cette rubrique a été récemment restructurée et enrichie.

Magda TOMASINI, DEPP, présente le volet éducation. Elle rappelle les quatre recommandations principales du rapport :

- Introduire de manière plus visible la culture statistique dans les évaluations nationales des compétences des élèves et développer l'analyse des évaluations internationales permettant de mesurer la situation des élèves au regard de la culture statistique.
- Rendre la culture statistique plus lisible dans les actions portées par l'EMI (Éducation aux Médias et à l'Information) et favoriser l'implication des professeurs de mathématiques dans l'EMI.
- Faire de la culture statistique un enjeu plus explicite de l'enseignement moral et civique, et identifier

la compréhension du rôle des statistiques publiques comme un objet d'étude de l'enseignement moral et civique.

- Clarifier les compétences attendues en termes de culture statistique à la sortie du lycée général et professionnel et du lycée technologique, en identifiant l'apport des disciplines concernées : mathématiques, SES (Sciences Économiques et Sociales), économie-gestion, etc.

Deux saisines de la ministre de l'éducation nationale adressées au Conseil supérieur des programmes par l'administration ont suivi ces recommandations. La première demande que les notions de gestion de données et de statistiques introduites au cycle 2 soient approfondies du CM1 à la 3^{ème}. Les probabilités seront également étudiées du CM1 à la 3^{ème}. Le développement d'une culture statistique solide nécessitera d'identifier les notions à maîtriser pour chaque année, leur degré de maîtrise et des exemples concrets d'application dans des situations variées et dans plusieurs disciplines.

Dans la seconde saisine, il est demandé que l'enseignement de la géographie intègre de manière explicite et progressive un enseignement des principales notions statistiques permettant de décrire le monde où vivent les élèves (croissance démographique, inflation, PIB, etc.).

Les nouveaux programmes ont été publiés jusqu'au cycle 3. Au cycle 2, les élèves de CP réalisent des premières enquêtes, avec des collectes d'informations en classe et des présentations de données sous forme de tableaux. Au cycle 3, par rapport aux programmes de mathématiques précédents, il y a une accentuation des pratiques de lecture, d'interprétation et de manipulation des données, entraînant un développement des compétences liées. Il y a également un développement de l'exploitation des données dans la résolution de problèmes et dans le cadre d'enquêtes prises en charge par les élèves.

En éducation morale et civique, des pratiques liées à l'exploitation des données statistiques sont introduites, avec des thèmes spécifiques comme les données personnelles ou les stéréotypes de genre (notamment à partir de données sur l'orientation et les carrières professionnelles).

Toutes les autres disciplines requièrent des compétences statistiques et une capacité à analyser les données.

Le deuxième volet des recommandations porte sur la mesure des compétences des élèves dans ces différentes dimensions. Plusieurs dispositifs d'évaluation des élèves sont en place. Les nouveaux programmes permettront d'intégrer ces nouvelles compétences dans les évaluations annuelles des élèves. Des évaluations sur échantillons sont également effectuées, y compris pour les comparaisons internationales.

Dans le cadre de CEDRE Histoire-géographie-EMC, un certain nombre d'items permettent de rendre compte de la capacité des élèves à manipuler des données statistiques. Dans CEDRE, des confusions entre indicateurs économiques sont observées, notamment entre le PIB brut et le PIB par habitant lors de l'interprétation d'un cartogramme. Des dépendances aux représentations initiales sont également constatées : plutôt que d'exploiter la légende, certains élèves s'appuient sur des hiérarchies implicites ou sur leurs connaissances personnelles. Il y a également des difficultés à interpréter des classes de légende et des gradients de couleur. Les élèves sont globalement capables de lire des documents composites intégrant des statistiques, mais éprouvent des difficultés à en faire une analyse critique.

TIMSS est une évaluation internationale qui permet de comparer les compétences des élèves français à celles d'autres pays en mathématiques et en sciences. Sur la partie mathématique, un bloc relatif aux statistiques est inclus. Une comparaison est établie entre les compétences en statistiques et les compétences moyennes en mathématiques des élèves. En CM1, bien que le score en matière de statistique soit en augmentation, il reste inférieur au score total en mathématiques. En classe de quatrième, les élèves obtiennent de meilleurs scores en matière de statistique par rapport à la moyenne de leurs compétences mathématiques. Les résultats sont en baisse, néanmoins les statistiques demeurent un point fort relatif dans l'ensemble des compétences mathématiques des élèves.

Dans PISA, un domaine appelé « Incertitude et données » de l'évaluation en mathématiques représente 26 % des items évalués et obtient un score de 477 points en France, proche du score OCDE. Les compétences évaluées incluent la compréhension des probabilités, l'interprétation de données statistiques, l'évaluation du risque et la prise de décision.

Bertrand du MARAIS introduit l'intervention de deux membres du bureau et du Conseil, qui ont pour

vocation de diffuser la littérature statistique en représentant la Presse ou en y exerçant. Il souligne l'importance du rôle des journalistes dans ce processus, les considérant comme un antidote à la « fake news ». Plus en amont, il est nécessaire pour les enfants et les jeunes d'acquérir une certaine compréhension de la statistique à travers le système éducatif, puis d'apprendre à se détourner des fausses informations.

Gilles POUZIN, CFTC, journaliste financier, partage son expérience d'enseignement des statistiques et d'utilisation des statistiques. Il évoque deux contextes d'enseignement dont, premièrement, la formation professionnelle au CFPJ pour des journalistes d'information sociale, qui a été jugée trop courte par les journalistes participants. Ceux-ci étant le plus souvent issus des filières littéraires et des sciences sociales, ils utilisent la statistique, mais en maîtrisent mal les bases. En général, les journalistes sont parmi les professions les moins bien formées. Deuxièmement, une partie d'un cours de technique journalistique à la Sorbonne pour des étudiants de Master FRIC (Finance Responsable, Information et Communication) est consacrée aux statistiques avec des travaux pratiques d'articles. Les étudiants possèdent des connaissances statistiques plus solides que la moyenne et sont habitués à leur application en situation de vie réelle.

Il est nécessaire de penser à des enseignements transversaux et d'aider les jeunes à appliquer ces connaissances dans des situations pratiques. L'importance croissante des statistiques dans les domaines financiers est soulignée, ainsi que l'intérêt grandissant des jeunes pour les questions d'argent. Le programme Educ Fi est un exemple d'initiative visant à développer la culture financière.

Au-delà des journalistes, une réunion récente avec des partenaires sociaux du groupe de protection sociale Audiens a été l'occasion de discuter de questions statistiques avec divers représentants du secteur de la culture et de la communication. Au cours de ce tour de table, la directrice de l'Action sociale a souligné l'importance des statistiques pour justifier les financements auprès des bailleurs. Le directeur du data-lab d'Audiens a mentionné l'utilisation de leurs travaux par les fédérations professionnelles pour la mise en œuvre de diverses politiques sociales, salariales, économiques, etc. Les représentants syndicaux considèrent les statistiques comme la base de toutes les négociations, notamment pour les discussions salariales.

Le problème est souvent un problème de communication, car les partenaires sociaux sont très demandeurs de statistiques et ils sont parfois producteurs. L'Agirc-Arrco, par exemple, souhaitait faire labelliser ses statistiques par un cabinet d'audit afin de montrer leur qualité statistique, ignorant la possibilité de le faire via le Cnis. Mes mandats à ces deux instances et l'arrivée d'un nouveau directeur technique venu de l'Insee [Julien Pouget] ont permis d'orienter l'Agirc-Arrco vers cette labellisation par l'ASP et le Cnis. Ce cas illustre un problème de communication et de partage d'informations plutôt qu'un manque de données.

Concernant l'utilisation des statistiques dans le débat public, il est noté que chaque partie prenante sélectionne les chiffres qui servent le mieux ses intérêts. **Gilles POUZIN** compare cette situation à son expérience dans le journalisme financier, où tout ce qui a de la valeur risque d'être usurpé et contrefait. De manière similaire, plus les statistiques sont intéressantes, plus elles risquent d'être contrefaites. Auparavant, les gens avaient une plus grande compréhension des faits dans le débat public, ce qui a été rompu par la victoire politique des faits alternatifs. La problématique de la remise en question des faits et de la science dans le débat public est abordée, notamment aux États-Unis.

Il y a néanmoins un espoir que la réalité factuelle redevienne désirable pour les citoyens. Une initiative de la présidente de la Sorbonne, également présidente de l'association des grandes universités, vise à accueillir les scientifiques américains et leurs données pour préserver une base factuelle et scientifique. De manière générale, le problème de diffusion des statistiques est davantage lié à l'adhésion aux valeurs factuelles qu'à un manque de connaissances.

Nicolas SENEZE, AJIS, journaliste à La Croix, responsable du service économie et vice-président de l'Association des journalistes d'information sociale (AJIS), à ce titre membre du Conseil, réagit aux propos précédents en abordant deux aspects : le rapport du public aux statistiques et le rôle des journalistes.

Concernant le public, il y a une tendance à utiliser les statistiques pour confirmer des opinions préexistantes, en sélectionnant les données favorables et en écartant celles qui ne le sont pas. Une méfiance croissante envers les statistiques officielles est de plus en plus observée. Par exemple, un tweet de l'Insee datant d'il y a plus d'un an rectifiait une fausse information concernant le niveau de diplôme d'études de la population en renvoyant vers ses sources. Or, la source même de l'Insee avait été mise en doute. Depuis la pandémie de

COVID-19, la montée du complotisme a accentué la méfiance envers les chiffres officiels. En effet, parce qu'il est officiel, un chiffre devient suspect. Par exemple, les statistiques du chômage sont souvent contestées par un public qui ne comprend pas les différentes catégories et méthodes de calcul et qui soutient que les radiations feraient artificiellement baisser les chiffres du chômage. De plus, cette méfiance tend à être exploitée à des fins de manipulation politique, comme dans le débat récent sur la population à Mayotte, ou dans le cas des statistiques sur les abus sexuels dans l'Église catholique, où certains ont rejeté les chiffres qui ne leur convenaient pas.

Ces phénomènes prospèrent sur une inculture mathématique et statistique de la population. En effet, de nombreux lecteurs ont du mal à saisir les concepts de base comme la médiane, la moyenne, les taux ou les indices, sans parler de notions plus complexes. **Nicolas SENEZE** évoque l'exemple d'une professeure en première année de médecine qui constate que la majorité de ses étudiants ne maîtrisent pas la règle de trois, ce qui est préoccupant pour de futurs prescripteurs de médicaments.

Concernant le journalisme, la part de scientifiques dans les écoles de journalisme est très faible. Certaines écoles, comme celle de Lille, proposent une filière combinant journalisme et sciences, mais ces diplômés se dirigent généralement vers la presse scientifique plutôt que vers l'économie.

Le manque de culture statistique chez les jeunes journalistes est problématique. Ceux-ci aspirent souvent à des enquêtes de fond sur des sujets d'actualité comme les questions de genre ou le sport, utilisant les statistiques comme illustrations plutôt que comme outils d'analyse. Ils manquent d'une littératie statistique de base, ainsi que de la capacité de porter un regard critique sur les chiffres. Un travail de fond est nécessaire entre les instituts statistiques et les écoles de journalisme pour approfondir cette culture et permettre une meilleure exploitation des données produites par l'Insee et d'autres services statistiques.

L'importance de l'accès aux sources pour les journalistes est mise en avant, et la disponibilité croissante des données sur les sites de l'Insee, de la Dares et de la Drees est saluée. Les initiatives de l'Insee pour développer des points presse sont appréciées, car elles permettent de mieux comprendre les publications qui en résultent. Il est proposé de développer la formation continue des journalistes, notamment via les associations professionnelles. Les opportunités offertes par le data-journalisme sont prometteuses. L'AJIS a lancé des projets de formation permanente avec « We do data », une agence spécialisée dans ces questions.

Il est nécessaire pour tout journaliste de maîtriser les compétences du data-journalisme, sachant que la statistique est un fait brut essentiel à leur métier. Un journaliste doit être capable d'appréhender un fait de la même manière qu'il est capable d'appréhender une histoire, sans biais de confirmation. L'importance de la collaboration entre journalistes et producteurs de statistiques est soulignée, ainsi que l'intérêt de la participation de la presse au Cnis.

Bertrand du MARAIS soulève une question sur la perception du rôle du statisticien. Malgré l'intégration croissante de la statistique dans les programmes scolaires et sa disponibilité accrue, sa légitimité dans le débat public est parfois remise en question. Il s'interroge sur la compréhension du public quant au statut et aux garanties qu'offre un statisticien, au-delà de l'image d'un simple fonctionnaire enregistrant des données. Cette dimension du statut et de ses garanties pourrait être mieux diffusée et valorisée.

Magda TOMASINI souligne que l'intégration des statistiques dans les programmes scolaires est un processus qui nécessite du temps pour porter ses fruits. L'éducation est la clé pour partager cette culture avec les élèves et les former.

Raphaëlle BERTHOLON, CFE-CGC, avance que la critique des statistiques s'inscrit dans un phénomène plus global de remise en question de diverses disciplines. Il y a un possible excès dans l'utilisation des chiffres, en voulant trop faire parler les chiffres. Par ailleurs, le pilotage par indicateurs a pu conduire à négliger certains aspects importants. Il est nécessaire de contextualiser les chiffres. Les indicateurs d'égalité femmes-hommes, par exemple, peuvent varier selon les critères de comparaison utilisés. Il faut chaque fois resituer un contexte. Il convient de mettre en garde contre les amalgames et les effets de communication qui peuvent déformer la réalité statistique.

Corine EYRAUD, CGT, revient sur la question des vidéos évoquées dans le rapport. Elle souligne l'intérêt des vidéos courtes comme moyen d'accès à l'information pour les jeunes et comme support pédagogique pour les enseignants. De la même manière que l'a indiqué le rapport, elle insiste sur l'importance du blog, notamment pour les « intermédiaires » que sont les journalistes. Les vidéos sont considérées comme un

outil clé à développer davantage. Auparavant, une recherche sur le site avec le mot-clé « chômage » faisait apparaître des vidéos, ce qui n'est plus le cas actuellement. Améliorer l'accès aux vidéos sur le site pourrait faciliter leur découverte.

Roxane SILBERMAN, CNRS, identifie deux problèmes différents : la question de la culture statistique et ce qu'il en reste, et la question des faits alternatifs. La contestation des chiffres du chômage, par exemple, n'est pas nouvelle. En revanche, la croissance des données alternatives pose de nouveaux défis. Ce problème ne requiert pas nécessairement l'intervention des statisticiens, mais plutôt une amélioration de la présentation des statistiques publiques pour les rendre plus accessibles au grand public : énoncer en deux phrases ce que ce chiffre veut dire, quels sont ses biais et ses limites. Certaines métadonnées doivent être simplifiées pour le grand public.

Concernant la culture statistique, si l'on compare l'enseignement de la statistique en France et aux États-Unis, l'approche américaine est nettement plus pratique et concrète. Il convient de s'interroger sur l'efficacité de l'enseignement statistique en France, notamment sur le lien entre la théorie et les applications pratiques. **Roxane SILBERMAN** demande par ailleurs ce qui se passe en matière d'enseignement de la statistique au-delà de la Seconde à partir du moment où les filières divergent tant au lycée qu'ensuite au niveau des études supérieures.

David BAUDUIN, DEPP, détaille l'enseignement de la statistique dans le système éducatif français. Il explique que dans les lycées professionnels, un chapitre sur les données et la culture statistique est inclus dans le programme de mathématiques à tous les niveaux. Pour les lycées généraux et technologiques, la situation est plus complexe. En classe de seconde, les mathématiques étant un enseignement commun, tous les élèves suivent un chapitre sur ce sujet. Ensuite, cela dépend des spécialités choisies, ce qui signifie que les élèves peuvent abandonner certaines matières, comme les mathématiques. Le programme de spécialité Sciences économiques et sociales (SES) en première et terminale comporte des objectifs d'apprentissage en statistiques. Pour les élèves qui abandonnent les mathématiques après la seconde, la culture statistique ne figure plus au programme de mathématiques, mais est intégrée dans un enseignement scientifique plus large, corrélé au programme de physique-chimie et à celui de sciences de la vie et de la Terre. Cette organisation en « mosaïque » est complexe et peu prise en charge par les professeurs de mathématiques.

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee, exprime deux réactions. Premièrement, il souligne l'importance d'aller au-delà des mathématiques statistiques pour que les élèves de collège aient une compréhension de base de concepts tels que l'inflation, le chômage, l'immigration. Il mentionne l'éducation aux médias et à l'information (EMI) comme un terrain potentiel d'intervention. Deuxièmement, concernant les journalistes, il évoque des tentatives d'offres de formation à des écoles de journalisme, qu'il a lui-même eu l'occasion d'animer, qui n'ont pas abouti à des sollicitations pérennes. Il s'agissait de clarifier les notions de base, d'usage et de mésusages, sur plusieurs thématiques.

Le fait que les titres d'articles de presse soient souvent rédigés par des titreurs, distincts des journalistes qui rédigent l'article, pose question. Cela peut conduire à des simplifications excessives ou à des erreurs, notamment sur des sujets polémiques comme le chômage.

Nicolas SENEZE ajoute que le problème des généralisations dans les titres d'articles peut conduire à des malentendus ou des contestations de la part des lecteurs qui ne se reconnaissent pas dans ces généralisations. Par exemple, un article parlant d'une population de 60 % de retraités pourra être titré « les retraités », ce qui pousse les lecteurs qui ne se reconnaissent pas à des biais de confirmation.

Gilles POUZIN aborde la question de la simplification de l'information dans les médias et en politique. Il souligne que cette simplification, nécessaire pour communiquer avec le grand public, peut conduire à des déformations et à la propagation de fausses informations. La crise du Covid-19, par exemple, a montré les effets délétères de la simplification excessive des informations scientifiques. Les scientifiques, notamment dans les sciences dures, s'expriment généralement avec des nuances et des précautions méthodologiques, qui sont souvent perdues lors de la transmission au grand public. Il convient d'être honnête sur les limites de ces simplifications et le risque de leur détournement. Il s'agit d'un véritable débat de société.

CONCLUSION

Bertrand du MARAIS conclut la séance en se félicitant de la qualité et de l'intensité de ce débat, en particulier sur la culture statistique et la diffusion des notions de base. Il souligne le travail de longue haleine

effectué par la commission des sondages pour intégrer ces notions dans les pratiques courantes, notant aussi leur bonne retranscription par les médias. Ce thème continuera d'être exploré dans les années à venir.

Concernant les travaux en cours et à venir, le bilan du programme de moyen terme 2019-2023 du Cnis est désormais disponible [en ligne](#). La rencontre sur les appariements, prévue le 28 mai, sera ouverte à tous sur inscription [en ligne](#). Les commissions thématiques de printemps auront bien entendu lieu d'ici là. Le prochain bureau se tiendra le 4 juin. Un colloque sur le thème « Transition écologique et territoires » est programmé pour le 2 juillet prochain.

En rappelant la fragilité politique de la statistique publique, **le Président** évoque une proposition de loi sur le démarchage téléphonique qui pourrait entraver les enquêtes téléphoniques menées par le service public de la statistique. L'Insee et l'Autorité de la statistique publique travaillent actuellement sur ce sujet.

La séance est levée à 12 heures 55.